

Comité des Parties

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Convention du Conseil de l'Europe
sur la prévention et la lutte contre la
violence à l'égard des femmes et la
violence domestique (Convention
d'Istanbul)

**Liste des décisions prises lors de la 11^e réunion
Strasbourg, 7 décembre 2021**

IC-CP/Inf(2021)LD11

Point 1 de l'ordre du jour. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Le Comité a adopté le projet d'ordre du jour tel qu'il figure dans le document IC-CP(2021)OJ11prov rev1.

Point 4 de l'ordre du jour. Election d'un membre du GREVIO

Le Comité a déclaré élu la candidate suivante au poste de membre du GREVIO :

- **María Rún BJARNDÓTTIR**

Conformément au paragraphe 2 de l'article 66 de la Convention d'Istanbul et à l'article 14 de la Résolution CM/Res(2014)43 du Comité des Ministres, le Comité a décidé que ce membre du GREVIO occupera le siège pour la durée restante du mandat de son prédécesseur, à compter du 8 décembre 2021 et jusqu'au 31 mai 2023, renouvelable une fois.

Point 5 de l'ordre du jour. Élection des membres du Bureau

Conformément à l'article 4 de son règlement, le Comité a déclaré que les membres du Bureau sont les suivants

- Mme Marie FONTANEL, Ambassadeur, Représentant permanent de la France, élue présidente ;
- M. Domenik WANGER, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent du Liechtenstein, élu premier vice-président ; et
- M. Andrej SLAPNIČAR, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent de la Slovénie, élu deuxième vice-président ;

pour un mandat d'un an à compter du 1er février 2022, renouvelable une fois.

Point 7 de l'ordre du jour. Recommandations sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul

Sur la base du modèle de recommandation proposé, le Comité a adopté des recommandations au titre du premier cycle d'évaluation (de référence) adressées aux gouvernements de la Pologne, de Saint-Marin et de la Slovénie. Les recommandations sont présentées dans les documents IC-CP/Inf(2021)8, IC-CP/Inf(2021)9 et IC-CP/inf(2021)10.

Point 8 de l'ordre du jour. Supervision de l'application des recommandations formulées par le Comité des Parties

Sur la base du cadre de supervision de la mise en œuvre des recommandations adressées aux Etats parties, tel que défini dans le document IC-CP(2021)2 prov, le Comité a adopté des conclusions sur la mise en œuvre des recommandations concernant l'Albanie, l'Autriche, le Danemark et Monaco. Les conclusions sont présentées dans les documents IC-CP/Inf(2021)4, IC-CP/Inf(2021)5, IC-CP/Inf(2021)6 et IC-CP/Inf(2021)7.

Point 10 de l'ordre du jour. Date de la prochaine réunion

Le Comité a décidé de tenir sa prochaine réunion le 31 mai 2022.